

Président

Secrétaire

Livre des délibérations du comité exécutif Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du comité exécutif de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 27 août 2019**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Croteau, Sophie, commissaire parent,
Croteau, Steve,
Donais, Sylvie,
Favreau, Jacques,
Martin, France,
Noël, Pierre.

Avait prévenu de son absence :

Simard, Élyse

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et messieurs :

Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs aux jeunes.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

E-19-08-08 Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Octroi d'un contrat pour les services alimentaires à l'école Saint-Joseph–Spénard

E-19-08-09 **CONSIDÉRANT** que le service alimentaire de l'École Saint-Joseph–Spénard n'a reçu aucune soumission suite à l'appel d'offres public publié en juin 2019;

**Livre des délibérations du comité exécutif
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école et la direction de l'école souhaitent maintenir un service alimentaire pour les élèves de l'école;

CONSIDÉRANT que ce sont les parents qui paient pour ce service, et que le contrat n'est donc pas assujéti à la loi sur l'approvisionnement des biens et services (LCOP);

CONSIDÉRANT que la politique 501 de la Commission scolaire prévoit qu'un appel d'offres public soit réalisé pour des contrats de cette envergure.

CONSIDÉRANT que le dernier contrat a pris fin le 30 juin 2019;

M. Pierre Noël propose et il est unanimement résolu :

- d'autoriser l'octroi du contrat de services alimentaires de l'école Saint-Joseph–Spénard de gré à gré à l'entreprise Cafétéria Mme Suzette pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Questions diverses

Aucune question.

Levée de la séance

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

E-19-08-10

Président

Secrétaire général
